

**Compte rendu du CE officiel
Du 3 03 2017**

Présents : *L.Mazelier. A.Montal. M.Dujon. A.Kefi. C.Vialle. B.Mouret. A.Schmitt. M.Gallerand.*

1. **le compte rendu du C.E du 17 février 2017** est approuvé avec quelques modifications apportées en séance.

2. Règlement intérieur

Une modification est apportée concernant l'article 13 auquel est rajouté l'article 13.Bis portant sur l'interdiction d'agissements sexistes.

3. Situation service de prévention spécialisée

La Directrice générale souhaite faire le point sur ce service en l'intégrant dans la réflexion globale de la nouvelle réorganisation du site de la Verdière sur lequel il se situe.

Le délégué syndical fait part de l'inquiétude des élus quant à l'articulation des politiques publiques et financements. La Directrice générale, consciente des enjeux importants, répond qu'elle est très attentive au maintien de la qualité de l'action éducative à la préservation de l'emploi et de la qualité de la vie au travail. Toute la réflexion sur la réorganisation du service s'est appuyée sur cette ligne directrice.

En préambule à sa présentation, Madame Mazelier rappelle la conclusion du diagnostic associatif : « notre association doit être dynamique et faire évoluer sa structuration, ses missions dans un cadre sécurisé et partenarial, sur un mode collectif en affirmant son identité et sa liberté d'agir ».

La Directrice générale informe les élus de la nouvelle organisation associative

L'organisation de l'association est datée, elle a en effet peu évolué depuis sa création, et donne à voir une organisation complètement verticale, de type alignement de services, établissement et missions.

Face à un environnement qui lui, a subi de profondes mutations de tout ordre, et qui ne cesse d'évoluer, elle se trouve donc aujourd'hui largement inadaptée pour faire face aux enjeux internes et externes actuels et à venir.

Il ressort les points principaux suivants à travailler :

- la lisibilité de notre action, qui aujourd'hui se confond à travers 12 structures et missions différentes, sans compter les nouveaux champs d'intervention en construction
- la transversalité et la complémentarité de l'action éducative auprès de notre public au sein des différentes services et établissements
- la mise en cohérence juridique afin que chaque structure soit identifiable au niveau de son autorisation et de son budget
- la répartition équitable des moyens en termes de ressources humaines
- la mise en perspective d'une implication dans le champ de l'économie sociale et solidaire et plus généralement une ambition d'ouverture aux projets

L'idée directrice est de rebâtir une organisation interne solide afin de « faire association » pour être en mesure d'anticiper et donc de faire face aux évolutions nombreuses et diverses qui traversent notre champ d'intervention, tant au niveau de la question de l'accompagnement de nos publics qu'en matière de gestion des moyens humains, financiers et matériels.

Le contexte actuel présente de véritables opportunités pour mener à bien et dès à présent ce changement primordial pour l'avenir de l'association (importantes évolutions au niveau de l'équipe cadres - projet de réhabilitation du site de la Verdière, projet qui va rapprocher les services et établissements)

4 principes directeurs ont été retenus :

- 1- **Définition d'un périmètre d'autonomie de l'association : renouer avec notre devoir et notre pouvoir d'agir**
- 2- **Amélioration de la cohérence de la prise en charge : jouer la carte de la transversalité et de la complémentarité**

3 - Affirmation de la place de l'être humain au sein de l'organisation : recréer du lien social entre les salariés

4 - Définition de principes d'organisation performants : optimiser les ressources de l'association

Le Siège reste :

- le lieu d'animation de la politique associative,
- de coordination des actions,
- un lieu ressource en conseils, soutien, contrôle et consolidation sur les questions de gestion des ressources humaines, de gestion administrative et financière de qualité
- , de lieu de ressources juridiques et de communication.

4 pôles regroupant des services existants et des nouveaux services vont être constitués de façon équilibrée.

Suite à la validation du conseil d'administration et à la présentation en CODIR et en séminaire des cadres, la mise en œuvre débutera officiellement suite à la consultation du CE du 3 mars 2017 et fera notamment l'objet d'une présentation officielle en assemblée générale du 2 juin prochain.

Le CE partage avec enthousiasme et vif intérêt ce projet dans sa philosophie globale.

Il constate avec satisfaction la volonté de la directrice générale de créer enfin une dynamique transversale faisant « sens commun » et culture associative pour tous les salariés appartenant à l'ADVSEA.

Il sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de ce projet ambitieux et fera remonter les éventuelles inquiétudes des salariés.

Il sera également soucieux du respect des modes de communication relevant des directions des établissements et services, maillon indispensable dans la chaîne de transmission des informations institutionnelles.

Le CE tient à faire remarquer au Président et à la Directrice générale les nombreux retours favorables des salariés contents « que les choses bougent enfin... »

Question sur l'avancée groupes de travail sur les RPS

Les élus sollicitent la direction générale afin de reprendre ces travaux momentanément suspendus.

Un calendrier va être fixé pour reprendre ces réunions de travail dont l'utilité s'avère d'autant plus évidente car en lien avec tout le projet de réorganisation annoncé.

Le prochain C.E est fixé au 7 avril 2017 et marquera le premier CE dont les membres seront élus lors des élections professionnelles du 09 et 23 mars.